

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Installations classées pour la protection de l'environnement

### COMMUNE DE LYS-HAUT-LAYON

Par arrêté préfectoral DIDD – 2021 – n°232 du 11 août 2021, une enquête publique est ouverte en mairie de LYS-HAUT-LAYON, du mardi 7 septembre 2021 à 9h00 au vendredi 8 octobre 2021 à 16h00, soit pour une période de 32 jours consécutifs, sur la demande présentée par Madame et Monsieur les gérants du G.A.E.C. DU BOIS GASNIER, en vue l'extension d'un élevage de volailles de chair situé au lieu-dit "Les Garnières" Neuil-sur-Layon – 49310 LYS-HAUT-LAYON, activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette demande, constituée conformément aux articles R. 512-2 à R. 512-10 du code de l'environnement comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, une étude de dangers et son résumé non technique ainsi que l'avis tacite de l'autorité environnementale.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé à la mairie de LYS-HAUT-LAYON afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (le lundi de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 17h00, le mardi de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 19h00, le mercredi de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 17h00, le jeudi de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 17h00, le vendredi de 9h00 à 16h00 et le samedi de 9h00 à 12h00). Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de LYS-HAUT-LAYON, qui les annexera au registre d'enquête ou envoyées en préfecture à l'adresse [pref-enqpub-gaecboisgasnier@maine-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-enqpub-gaecboisgasnier@maine-et-loire.gouv.fr)  
Le dossier sera également consultable sur un poste informatique en préfecture (Bureau des procédures environnementales et foncières) du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h15 à 16h15.

Monsieur Jacques LECUYER, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal administratif de Nantes en date du 27 avril 2021, recevra en personne à la mairie de LYS-HAUT-LAYON, les observations du public, les jeudi 30 septembre 2021 de 14h30 à 17h00 et vendredi 8 octobre 2021 de 13h00 à 16h00. **Les modalités d'accès à la mairie et aux documents peuvent être adaptées par le maire dans le cadre de la situation d'urgence sanitaire, éventuellement en lien avec le commissaire enquêteur.**

A compter de la date de publication de l'avis d'ouverture d'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance et obtenir communication du dossier d'enquête publique à la préfecture de Maine-et-Loire – Bureau des procédures environnementales et foncières.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de LYS-HAUT-LAYON, à la préfecture de Maine-et-Loire – Bureau des procédures environnementales et foncières, et sur le site Internet de la préfecture de Maine-et-Loire (<http://www.maine-et-loire.gouv.fr/> - rubrique « Publications – enquêtes publiques – ICPE »).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions ou la décision de refus, sera prise par arrêté du préfet de Maine-et-Loire.

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de Madame et Monsieur les gérants du G.A.E.C. DU BOIS GASNIER, lieu-dit "Les Prés Gasnier" Neuil-sur-Layon – 49310 LYS-HAUT-LAYON

Le présent avis, le dossier, et les observations du public formulées pendant l'enquête sur l'adresse électronique ci-dessus seront publiés sur le site Internet de la préfecture.